

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers
en exercice : 51
présents : 39
votants : 49

- séance du 11 avril 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, dûment convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la salle de La Chapelle au Cheylard, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Thierry GIROT, M. Dominique BRESSO, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Sébastien MAZAT, Mme Michelle THOMAS, Mme Nadine RAVAUD, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Brigitte CHANEAC, M. Denis SERRE, M. Roger PERRIN, Mme Nicole GRATESOL, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, Mme Françoise ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Nadège VAREILLE, M. Patrick MARCAILLOU, M. Christophe GAUTHIER, M. Michel MARMEYS, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Antoine CAVROY, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Didier BOUET, Mme Sonia MERCURY, Mme Aline DUBOUIS, Mme Catherine FAURE, M. Yves LE BON, Mme Sylviane BOISSY, Mme Dominique PERENO, M. Florent DUMAS, Mme Marie-Françoise PERRET.

Absents excusés représentés : M. Alain BACONNIER pouvoir à Dr Jacques CHABAL, Mme Nathalie TELLIER pouvoir à Mme Nadine RAVAUD, M. Philippe CRESTON pouvoir à M. Florent DUMAS, M. Antony CHEYTION pouvoir à Mme Monique PINET, M. Gérard CUMIN pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Johanna HORNEGG pouvoir à Mme Brigitte CHANEAC, Mme Cécile VINDRIEUX pouvoir à Mme Nadège VAREILLE, Mme Isabelle BOUCHARDON pouvoir à M. Michel MARMEYS, M. Maurice SANIEL pouvoir à Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Michel CHANTRE représenté par M. Gérard SANIEL, M. René COSTE pouvoir à M. Yves LE BON.

Absents excusés : Mme Carine PONTON, M. Dorian REY.

Secrétaire de séance : Mme Monique PINET.

**VŒU D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN DES VASTRES
PORTE PAR BAYWA R.E. ET QUENEA'CH**

M. le Président expose au Conseil qu'un projet éolien est actuellement à l'étude sur la commune des Vastres, en Haute-Loire, avec l'implantation de 5 à 7 éoliennes de 150 mètres de haut, à la frontière entre Haute-Loire et Ardèche, en limite de la commune de Mars.

Ce projet, porté par la société BayWa r.e. du Groupe Quénéa'ch, est accueilli avec scepticisme par une partie de la population mais également par les communes limitrophes ainsi que les associations de protection de la nature et du Mézenc.

Sur la base des éléments communiqués par les développeurs à ce jour, les élus du Conseil communautaire soulèvent les problématiques suivantes posées par le projet :

- Impact paysager du projet de grand Site « Gerbier-Mezenc » avéré,
- Installation des éoliennes le long du GR7, sentier de randonnée très fréquenté
- Risque non évalué de pollution lumineuse nocturne impactant l'Observatoire de Mars et le développement touristique du site « Planète Mars »,
- Faiblesse de l'ancrage territorial du projet et retombées économiques des plus limitées pour le territoire d'implantation et limitrophe : les mesures annoncées sont si minimales (ouverture de la participation citoyenne ou locale au financement quasiment inexistante – 55 000 €, et réduction annoncée de 10 % sur le prix du kwh et pour les habitants des Vastres uniquement) qu'elles en sont jugées méprisantes.

Pour ces raisons, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FAIT PART** de son désaccord quant au développement de ce projet dans ces conditions,
- **VALIDE** le vœu d'opposition tel qu'il a été exposé par M. le Président

- **AUTORISE** le Président à diffuser ce vœu aux Préfets de l'Ardèche et de la Haute-Loire mais également de la manière la plus large possible

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Le Docteur Jacques CHABAL

